



Comité Régional Olympique et Sportif du Centre

Etude Piscine

région Centre

2010



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



FFN CENTRE

Sommaire

3 Enjeux et démarches

4 Etat des lieux de l'existant

8 Identification des manques

12 Schéma d'aménagement des piscines



Depuis plusieurs années, le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) du Centre a la volonté de se positionner en acteur – partenaire des politiques publiques, qu'elles soient nationales ou territorialisées.



Après les « Manifestes » des familles d'activités, le livret « Sport et nouveaux territoires », le document « Ma salle omnisports : un idéal qu'on crée », les « Schémas directeurs d'équipements » des Ligues, l'étude sur le « plan piscine » réalisé avec le soutien actif de la Fédération Française de Natation (F.F.N.) et le Comité régional de natation, constitue un nouvel outil de décision réalisé par le C.R.O.S. et à destination de ses partenaires privilégiés que sont l'Etat et ses collectivités territoriales.

Le développement durable et l'aménagement du territoire régional constituent un enjeu majeur pour le mouvement sportif et le C.R.O.S. en a fait naturellement un objectif prioritaire de son projet 2009 – 2013.

Le C.R.O.S., grâce à l'expertise désormais acquise, au soutien de la F.F.N. et de son Comité régional, est en capacité à assurer la fonction d'interlocuteur auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage. Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter !

Le développement durable et l'aménagement du territoire régional constituent un enjeu majeur pour le mouvement sportif et le C.R.O.S. en a fait naturellement un objectif prioritaire de son projet 2009 – 2013.

Le C.R.O.S., grâce à l'expertise désormais acquise, au soutien de la F.F.N. et de son Comité régional, est en capacité à assurer la fonction d'interlocuteur auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage.

Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter !

Jean-Louis DESNOUES
Président

Siège social : CROS Centre - 18, rue Jean Moulin
- 45100 ORLEANS - Tél. : 02 38 49 88 50
E-mail : centre@franceolympique.com
Site : http://centre.franceolympique.com

Directeur de la publication : Jean-Louis DESNOUES
Comité éditorial : Patrice Doctrinal - CROS Centre, la Fédération Française de Natation, le Comité régional du Centre de natation.
Réalisation et rédaction : Yohan Korman
Création graphique et maquette : Fanny Parmentier
Impression : Prévost Offset
Crédit photos : Fédération Française de Natation
Février 2011



Enjeux et démarches

> **Les motivations : pourquoi un schéma d'aménagement?**

La mise en place d'un schéma d'aménagement des piscines en Région Centre constitue un enjeu majeur en matière de développement territorial. Il s'agit d'avoir une vision précise du nombre de piscines qu'il faudrait construire, rénover, réhabiliter, dans les 20 ans (et plus) afin de permettre à tous les publics du territoire d'avoir accès à l'apprentissage de la natation, à l'éducation sportive ou de préserver sa santé soit le lieu de vie.

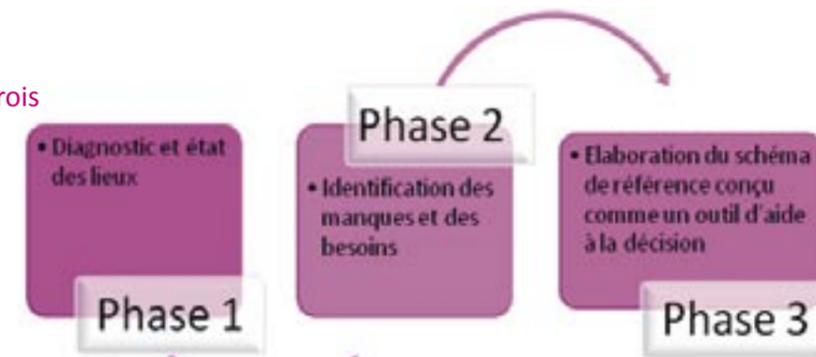
> **Objectifs et démarche : comment et dans quel but ?**

Les piscines sont de façon globale en nombre insuffisant, inégalement réparties et de plus en plus mal adaptées à la demande sociale d'aujourd'hui et de demain. En effet, tous les enfants scolarisés entrant en 6ème ont un savoir-nager sécuritaire et sportif insuffisant. Et malgré une demande sportive forte, les clubs de natation (et d'autres sports aquatiques tels que l'ESSM – Etudes et Sports Sous Marins), quand leur place au sein de la piscine n'est pas remise en cause, sont contraints de refuser des inscriptions et peinent à répondre aux besoins de l'ensemble des publics.

Le schéma directeur des piscines, réalisé par le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre en lien avec le tissu fédéral de Natation (Comité Régional et Fédération) et l'ensemble des acteurs du sport sur le territoire*, a plusieurs objectifs et est mené en trois phases distinctes.

La piscine compte parmi les équipements structurants les plus fréquentés et concerne toutes les personnes tout au long de leur vie.

> **La démarche en trois phases distinctes :**



Les objectifs du schéma directeur :

Localiser les sites à aménager.	Quantifier et qualifier les types d'équipements à concevoir.	Evaluer les coûts des opérations et présenter les moyens à mettre en œuvre en vue de leur réalisation.
---------------------------------	--	--

- *Les membres du comité de pilotage de l'étude sont :
- La Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale Centre.
 - le Rectorat.
 - Le Conseil Régional du Centre.
 - le Conseil Général du Cher.
 - le Conseil Général d'Eure-et-Loir.
 - le Conseil Général d'Indre.
 - le Conseil Général du Loir-et-Cher.
 - le Conseil Général d'Indre-et-Loire.
 - le Conseil Général du Loiret.
 - le Comité du Centre de Natation.
 - La Ligue du Centre de Triathlon.
 - Le Comité régional Centre de la FFESSM.
 - la Ligue région Centre Sauvetage et de Secourisme.



Phase 1

État des lieux de l'existant

Objectifs

Cette phase a pour objet de dresser un état des lieux sur la situation du parc des piscines et sur la pratique de la natation en région Centre pour tous les publics (grand public, scolaires et associations) pour avoir une base de travail pour les deux phases suivantes.

Méthodologie

Les publics traités

Les piscines sont utilisées par des publics très différents dans leurs modes de pratiques et leurs horaires de présence, avec souvent une cohabitation. Cette étude porte sur l'analyse des besoins pour les scolaires, les associations sportives et le grand public.

Les échelons traités

- > Echelon régional.
- > Echelon départemental.
- > Echelon « bassins de vie ».
- > Un phénomène de compensation au niveau des échelles d'analyse montre

que les résultats régionaux ne sont pas obligatoirement la somme des résultats des départements.

Les types d'activité

- Les pratiques sportives ou de perfectionnement.
- Les pratiques d'apprentissage.
- Les pratiques d'éveil et de santé.

Les données et leur provenance

- Surfaces de plan d'eau et localisations : Recensement des Equipements Sportifs (R.E.S) du Ministère des sports.
- Population : Recensement général de la population de l'INSEE de 2006, 2007, 2008 et 2009.
- Population scolaire : Rectorat d'Orléans Tours, Recensement général de la population de l'INSEE, données 2009/2010.

Adhérents associations : F.F.N. et Comité régional du Centre de natation, saison 2009/2010.

Les traitements

Analyse des offres et des surfaces et

répartitions des installations.

Analyse géographique des lieux de pratique des scolaires.

Analyse géographique et des pratiques des associations et de leurs adhérents.

Synthèse

La phase 1 « Etat des lieux de l'existant » est composée de cinq parties :

- > Introduction.
- > Installations aquatiques.
- > Etat des lieux sportif et associatif.
- > Pratique scolaire.
- > Conclusion générale.

Les équipements publics couverts et découvrables					
Régions	Population	Surface de bassin public pour 10.000 habitants	Rang	Total des surfaces de bassin public	Rang
...
Languedoc-Roussillon	2 534 144 h	100 m ²	15	25 467 m ²	9
Midi-Pyrénées	2 776 822 h	97 m ²	16	26 935 m ²	8
Centre	2 519 567 h	95 m²	17	24 011 m²	12
Franche-Comté	1 150 624 h	95 m ²	18	10 950 m ²	20
...
MOYENNE - France Métropolitaine	2 872 096 h	103 m ²	/	29 611 m ²	/

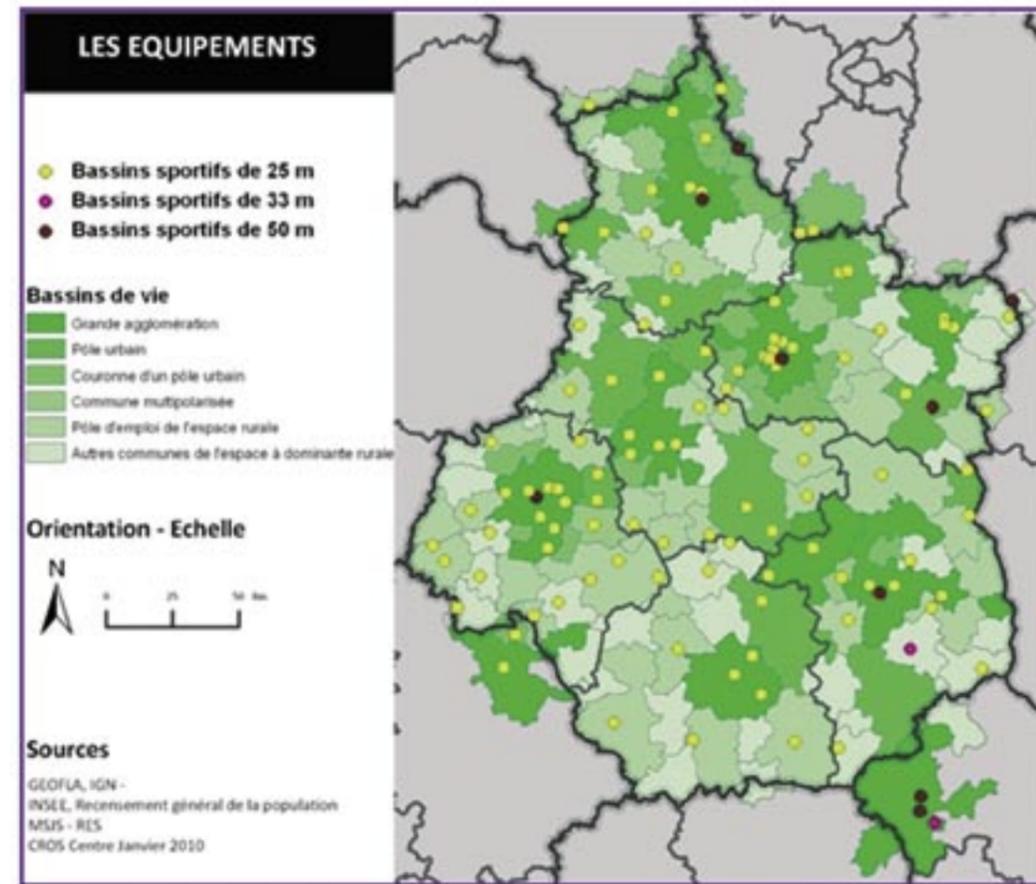
Chaque partie de cette phase « Etat des lieux » est disséquée à l'aide de cartes, de tableaux de données et d'analyse, de graphiques et d'analyse qualitative de ces éléments. Une consultation approfondie de cette phase est donc nécessaire pour aller plus loin dans l'analyse.

> Introduction, présentation générale et sportive de la région Centre.

L'introduction situe les enjeux et la démarche de la phase 1, fait une présentation générale de la région Centre (situation géographique, économique, démographique...) et une présentation sportive de la région.

> Installations aquatiques.

Cette partie décrit l'offre en surface, la répartition des piscines (par taille, par propriétaire, par nature, par vocation...), la répartition des bassins sportifs (localisation, surface, ancienneté, projets).



Exemple de carte d'analyse de la première phase (partie installations aquatiques): localisation des bassins sportifs.

L'ensemble des tableaux, cartes et graphiques de la phase 1 sont accompagnés d'une analyse qualitative (texte). La consultation de l'ensemble de la partie « installations aquatiques » est nécessaire pour appréhender la situation des équipements et installations dans sa globalité.

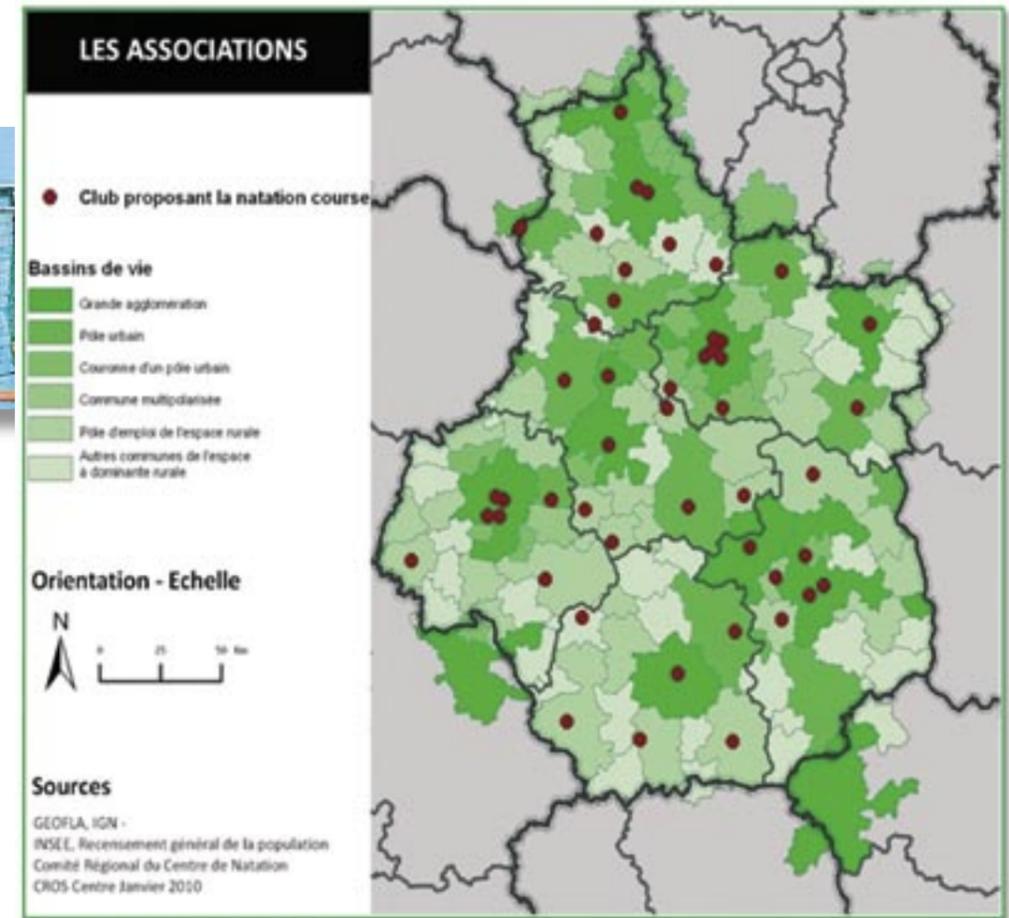
Exemple de tableau d'analyse de la première phase (partie installations aquatiques): les équipements couverts et découvrables (situation de la région Centre par rapport aux autres régions françaises métropolitaines).

› Etat des lieux sportif et associatif.

La répartition géographique des associations sportives par types d'activités (10 disciplines sportives utilisant les piscines), l'offre en activité pour chaque bassin de vie, la pratique associative sportive (licenciés, clubs, évolution, taux de pratique par âge et par sexe...) et l'offre en surface et en installations utilisées par les associations composent cette partie « Etat des lieux sportif et associatif ».

› Conclusion

La conclusion permet de mettre en avant les constats principaux de l'Etat des lieux sur les particularités régionales, les installations aquatiques, le tissu associatif, les scolaires et les disparités départementales.



Exemple de carte d'analyse de la première phase (partie Etat des lieux sportif et associatif): répartition géographique des clubs de natation course.

Evolution du nombre de licences F.F.N							
	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Nombre de licenciés F.F.N en région Centre	9 159	9 439	10 178	10 402	9 685	10 002	10 049
Evolution annuelle	/	+ 3,06%	+ 7,83%	+ 2,2%	- 6,90%	+ 3,27%	+ 0,46%

Exemple de tableau d'analyse de la première phase (partie Etat des lieux sportif et associatif): évolution des licenciés FFN.

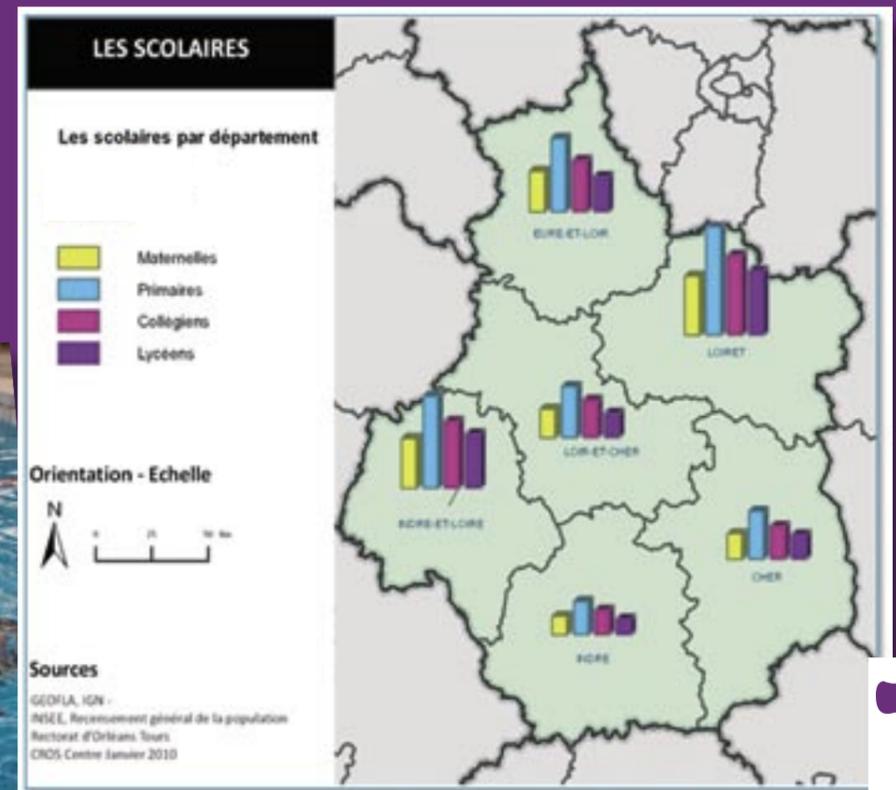
› Pratique scolaire

Cette partie comprend la répartition des élèves (par département puis par bassin de vie), la répartition des établissements scolaires (collèges et lycées), et les surfaces et installations utilisées par les scolaires.

Bassins utilisés par les scolaires par département

Départements	Nombre de bassins utilisés (scolaires)	Surface de bassins utilisée (scolaires)	Surface de bassins sportifs d'apprentissage utilisable
Cher	28	7 111 m ²	7 927
Eure-et-Loir	31	7 794 m ²	6 892
Indre	25	5 966 m ²	5 382
Indre-et-Loire	47	12 251 m ²	14 521
Loir-et-Cher	39	8 659 m ²	8 746
Loiret	65	14 241 m ²	12 407
Région Centre	235	56 022 m²	55 875

Exemple de tableau d'analyse de la première phase (partie pratique scolaire): bassins utilisés par les scolaires par département.



Exemple de carte d'analyse de la première phase (partie pratique scolaire): répartition géographique des scolaires.

Phase 2 : Identification des manques

> Objectifs

Cette phase a pour objet de définir quantitativement et de situer géographiquement les déficits en surface de bassin destinée aux différents publics : le grand public, les scolaires et les associations.

> Méthodologie

Rappel méthodologique : un raisonnement basé sur l'étude de l'offre et de la demande.

> Nombre de pratiquants

>> La population : à partir de données INSEE du recensement général de la population.

>> Les effectifs scolaires sont estimés à partir de la circulaire n°2004-139 du 13 Juillet 2004 pour les collèges et lycées, sur la base de la population réelle scolaire. Les effectifs sont exprimés en nombre d'élèves ramenés en nombre de classes.

>> Les pratiquants associatifs : cette étude prend en compte l'ensemble des adhérents des associations sportives utilisant les piscines.

> Modalités de pratique

Les pratiquants sont répartis par groupes selon leur niveau et leur type de pratique.

On prend en compte :

- >> Les effectifs moyens par groupe.
- >> La surface utile de plan d'eau en m² pour un pratiquant ou un groupe.
- >> Les types de bassins, d'apprentissage ou sportif, selon la pratique « nageur » ou « non nageur ».
- >> Le nombre de séances et leur durée.

> Planning de référence

C'est un emploi du temps théorique dans lequel sont présentés les différents créneaux horaires attribués aux publics scolaire, associatif et individuel. Il tient compte des partages de bassins et de la saisonnalité des pratiques. Il a pour but de vérifier que tous les publics puissent pratiquer dans un espace partagé.

> Besoins potentiels

L'hypothèse retenue prend en compte les besoins potentiels qui existeraient si l'offre était plus importante et mieux répartie géographiquement. Ils se traduisent par une augmentation de la pratique associative pour répondre aux demandes non satisfaites et pour dépasser les « besoins minimums » de la circulaire pour les scolaires pour un meilleur apprentissage de la natation.

> Synthèse

Deux documents composent cette phase 2 : un premier concernant la méthodologie et un second intitulé « identification des manques ».

Le document « phase 2 : méthodologie » explique toute la démarche méthodologique utilisée pour calculer les surplus/déficits (calcul des pratiquants, explication des modalités de pratique, explication et description des plannings de référence, limites méthodologiques, calcul de l'offre et de la demande et calcul des besoins...). La lecture de ce document est nécessaire à la compréhension de la démarche intellectuelle utilisée.

Le document « phase 2 : identification des manques » met en évidence les résultats de déficits/surplus sur les dif-

férents niveaux de territoire et sur les différents publics utilisateurs. Ce document est composé de cinq parties :

- > Introduction
- > Méthodologie de l'analyse
- > Résultats
- > Conclusion

> Introduction

L'introduction du document identification des manques/surplus situe la phase dans la démarche globale et présente les principaux enjeux, constats et enseignements de la phase 1.

> Méthodologie de l'analyse

Cette partie est une synthèse de la démarche méthodologique utilisée avec notamment des précisions sur la demande annuelle en surface de bassins et sur l'offre annuelle en surface de bassins.

> Résultats

Un premier point est fait sur la demande grâce à des cartes et par bassin de vie.

Puis un second point est réalisé sur l'offre grâce à des cartes et tableaux (pour tous les types de pratiquants et pour les différentes profondeurs de bassins) par département et par bassin de vie.

Les résultats régionaux (surplus/manques) et départementaux sont ensuite présentés avec cartes et tableaux à l'appui par profondeur de bassins et pour tous les types de publics.



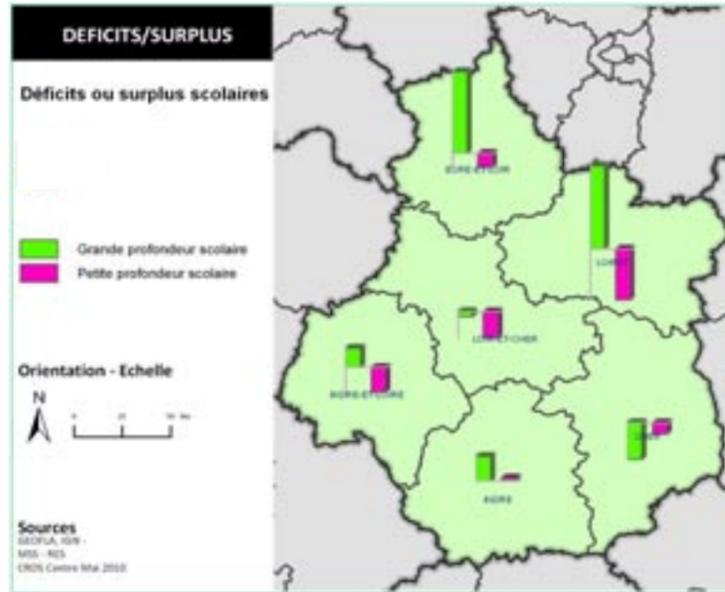
Toutes profondeurs		Besoin	Offre	Surplus ou déficits toute profondeur	
Public	Effectifs pratiquants potentiels	M ² heures utiles	M ² heures dispo	M ² heures manquant	Surface manquante (en m ²)
Individuel	535 791	44 684 688	31 720 200	-12 964 488	- 10 555
Scolaire	214 003	17 478 225	17 314 935	-163 290	- 8 584
- Primaire	121 496	7 282 125	9 012 555	1 730 430	- 3 908
- Secondaire	92 507	10 196 100	8 302 380	-1 893 120	- 4 677
Associatifs	66 965	22 859 063	12 177 233	-10 681 830	- 21 323
Total - Synthèse	816 769	85 021 975	61 212 368	-23 809 608	- 21 323

Exemple de tableau d'analyse de la deuxième phase (partie résultats régionaux) : les déficits constatés par type de public.

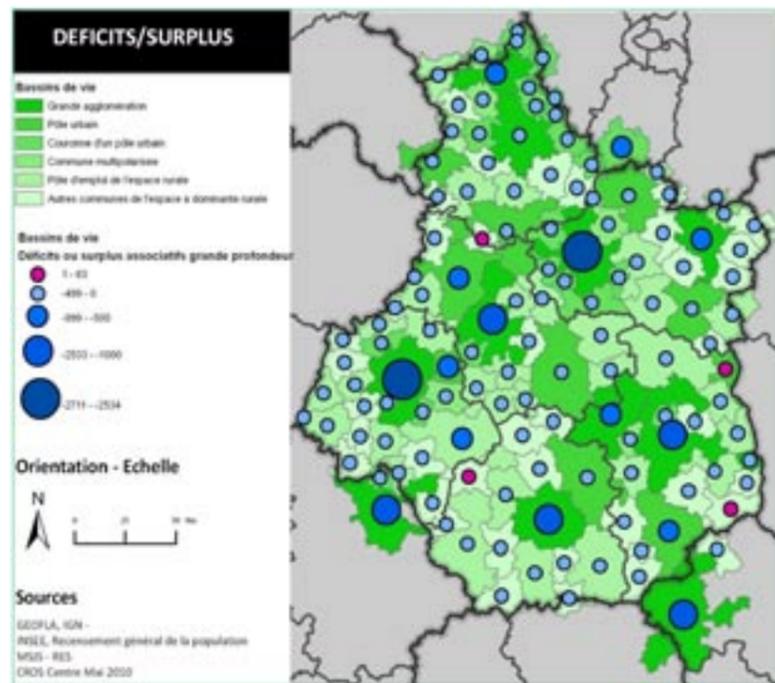
Les résultats par bassin de vie sont ensuite présentés (là encore avec l'appui de cartes et de tableaux d'analyse) par type de pratiquants et type de profondeur.

> Conclusion

La conclusion clôt le document de la phase 2 « identification des manques » en synthétisant et reprenant les grands enseignements et constats des déficits et surplus.



Exemple de carte d'analyse de la deuxième phase (partie résultats départementaux) : les déficits (ou surplus) scolaires par type de profondeur. Les mêmes cartes ont été réalisées pour les autres types de public.



Exemple de carte d'analyse de la deuxième phase (partie résultats par bassin de vie) : les déficits (ou surplus) associatifs grande profondeur. Les mêmes cartes ont été réalisées pour les autres types de public et les autres types de profondeur.

TOURS				
Synthèse en m ² de plan d'eau		Grande profondeur	Petite profondeur	Total Déficit ou surplus
Public	Pratiquants potentiels	Déficit/Surplus	Déficit/Surplus	
Individuel	83 931	- 81 m ²	- 1 138 m ²	- 1 220 m ²
Scolaire	25 290	825 m ²	82 m ²	907 m ²
Associatif	10 492	- 2 711 m ²	- 63 m ²	- 2 774 m ²
Total - synthèse	119 713	- 2 711 m²	- 1 138 m²	- 2 774 m²

Exemple de tableau d'analyse de la deuxième phase (partie résultats par bassin de vie) : les déficits (ou surplus) constatés par type de public. Les mêmes tableaux ont été réalisés et sont présentés pour les autres grandes agglomérations de la région Centre. Les mêmes résultats peuvent être extraits (via des fiches territoriales) pour tous les autres bassins de vie (urbains et ruraux).

Phase 3 : schéma d'aménagement des piscines

> Objectifs

A partir de la connaissance des installations aquatiques existantes en région Centre et de la définition et quantification des manques, cette 3ème phase a pour objectif d'apporter la réponse la plus pertinente et la plus cohérente par rapport aux besoins et aux enjeux régionaux.

> L'analyse territoriale

Chaque bassin de vie est analysé selon ses caractéristiques propres. L'analyse territoriale se base alors sur les déficits constatés, le potentiel du territoire, les difficultés actuelles à répondre à la demande, les possibilités et les opportunités présentées par le territoire.

> Ordres de priorités

- >> Dans un délai de 10 ans pour les plus urgentes.
- >> Dans un délai entre 10 et 20 ans pour celles qui le sont moins.
- >> Dans un délai de plus de 20 ans pour celles dont le caractère primordial semble moins important.

> Le mode de préconisations

De cette analyse découlent des préconisations par bassins de vie avec :
- un traitement au cas par cas pour les bassins de vie des principales agglomérations (grandes agglomérations et pôles urbains soit 18 bassins de vie).
- un traitement effectué par « regroupement » pour les autres niveaux de bassins de vie.

> Typologie des piscines préconisées

- >> Grand équipement (GE) : bassin de 50 m de long avec 8 ou 10 lignes, au moins 1200 places assises, bassin de récupération de 25m.
- >> Equipement moyen (M) : bassin de 25 ou 50 m de long avec 8 ou 10 lignes, au moins 500 places assises, bassin de récupération.
- >> Equipement courant (C) : bassin de 25 m de long avec 5 lignes, bassin d'apprentissage.

> Le type de préconisations

- >> Devenir des bassins existants (extensions, rénovations, chauffage bassins extérieurs).
- >> Constructions nouvelles à envisager.

> Méthodologie

> Les échelons traités

- >> Echelon régional.
- >> Echelon départemental.
- >> Echelon « bassins de vie », regroupés en 6 catégories :

Grande agglomération (bassin de vie urbain) - Pôle urbain (bassin de vie urbain) - Couronne d'un Pôle Urbain (bassin de vie rural) - Commune Multipolarisée (bassin de vie rural) - Pôle d'Emploi de l'espace rural (bassin de vie rural) - Autres communes de l'espace à dominante rurale (bassin de vie rural).



Mondiaux de Rome, 2009

> **Budgétisation**

Sur la base des taux fournis par les professionnels du métier, un coût au m² de plan d'eau est défini à titre de référence pour chaque type d'action à effectuer. Ces données permettent ensuite de faire une estimation financière globale de l'investissement généré par le schéma d'aménagement pour les décennies à venir.

> **Synthèse**

Le document « phase 3 : schéma d'aménagement pour le développement de la natation » est composé de six parties :

- > Introduction.
- > Préconisations pour les principales agglomérations.
- > Préconisations pour les autres bassins de vie.
- > Synthèse et budgétisation.
- > La gestion d'une piscine.
- > Le coût type d'une piscine.

> **Introduction**

L'introduction positionne la phase dans la démarche méthodologique globale, rappelle les principaux enseignements de l'état des lieux et des manques cons-

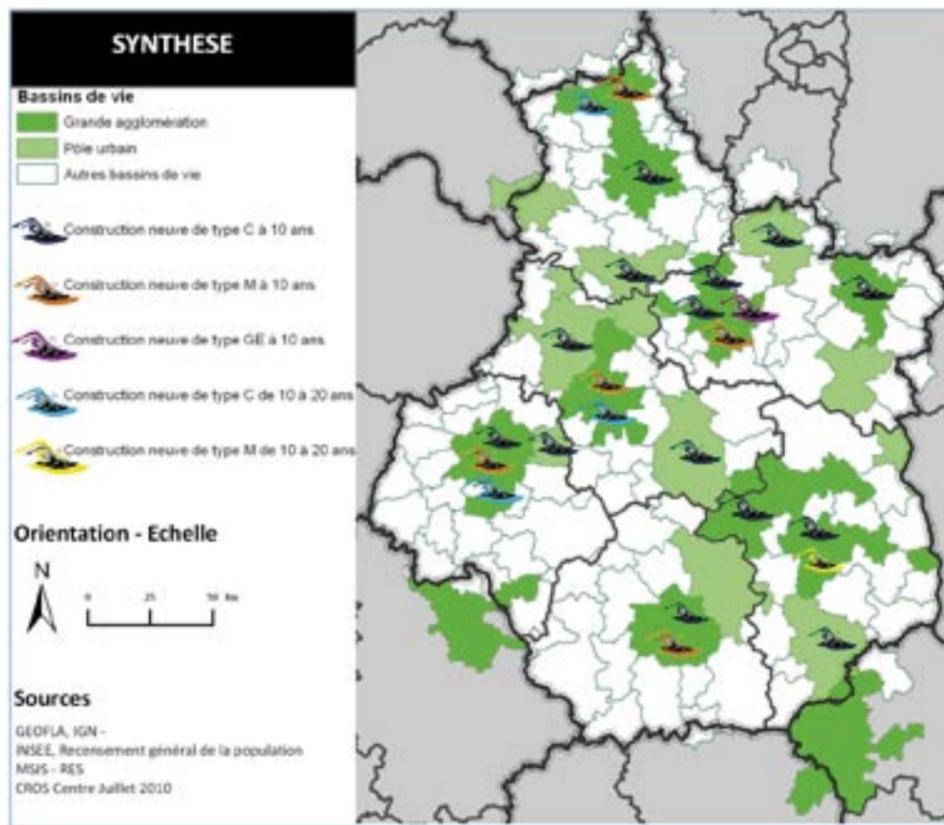
tatés, précise et explique les différents niveaux de territoire, explique et précise le traitement et l'analyse de cette phase et reprecise la typologie des bassins préconisés (« GE », « M », « C »).

> **Préconisations pour les principales agglomérations (grandes agglomérations et pôles urbains)**

Les grandes agglomérations et les pôles urbains constituent les bassins de vie urbains de la région Centre. Ils sont traités au cas par cas.

Le traitement d'un bassin de vie urbain comprend :

- une présentation du bassin de vie : chiffres clés du bassin de vie (population, licenciés, scolaires, équilibre ville centre/périphérie), analyse territoriale du bassin de vie, présentation des manques/surplus.
- un bilan des préconisations : constructions nouvelles, devenir des bassins existants, tableau de surfaces à construire ou rénové.



Exemple de carte de la phase 3 : bilan des projets de constructions sur les bassins de vie urbains à 20 ans.

Au total, 24 projets de construction sont proposés dans les 20 ans à venir sur les principales agglomérations de la région Centre.

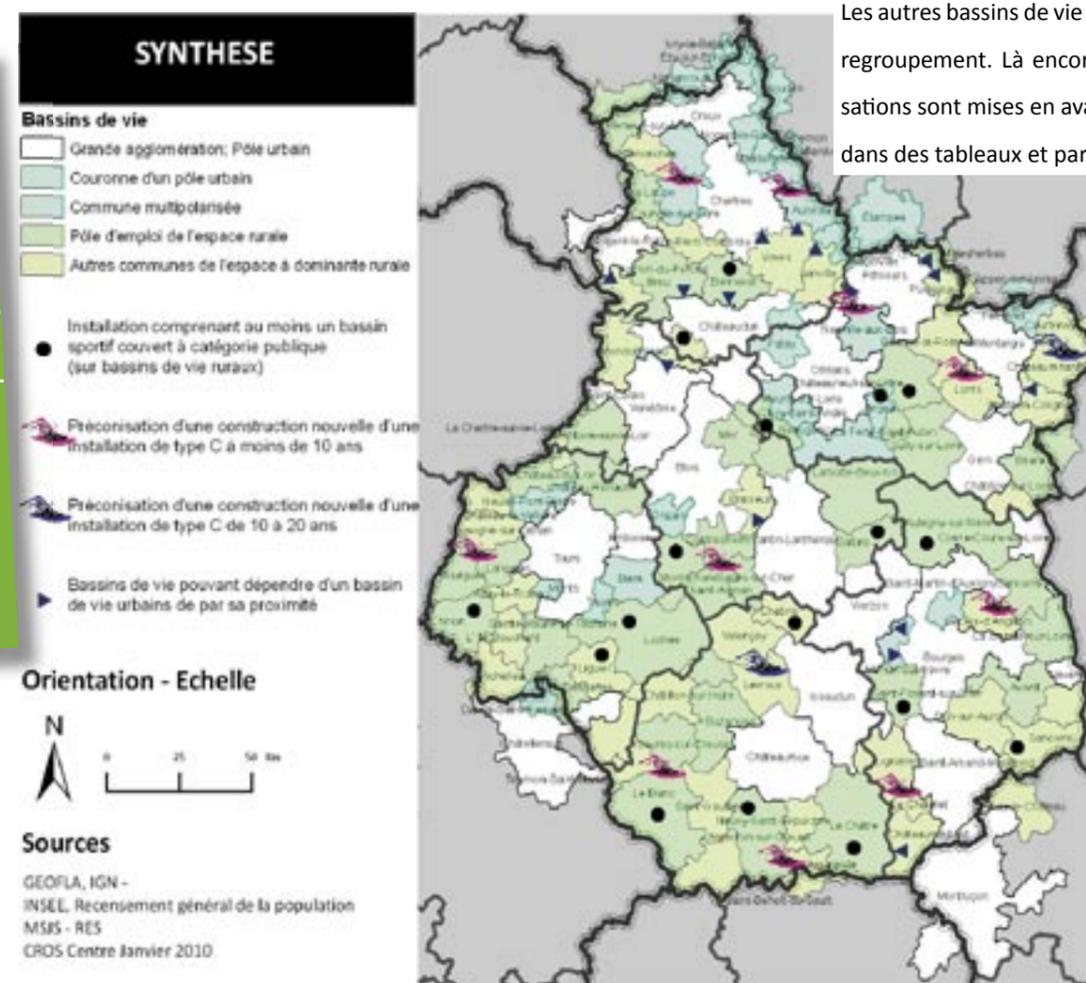
La répartition départementale des projets est effectuée comme suit :

- > 4 dans le Cher.
- > 4 dans l'Eure-et-Loir.
- > 2 dans l'Indre.
- > 4 dans l'Indre-et-Loire.
- > 4 dans le Loir-et-Cher.
- > 6 dans le Loiret.

Cette carte représente l'ensemble des projets en territoires ruraux qui permettraient de répondre aux besoins en natation sur ces bassins de vie. Les flèches indiquent le ou les bassins de vie « supports » des territoires concernés. Chaque préconisation a pour but de répondre aux besoins de plusieurs bassins de vie.

La répartition préconisée des 12 installations est hétérogène :

- > 2 projets dans le Cher
- > 2 projets dans l'Eure-et-Loir
- > 3 projets dans l'Indre
- > 1 projet dans l'Indre-et-Loire
- > 1 projet dans le Loir-et-Cher
- > 3 projets dans le Loiret



Exemple de carte de la phase 3 : bilan des projets de constructions sur les bassins de vie ruraux à 20 ans.

> **Préconisations pour les autres bassins de vie**

Les autres bassins de vie sont traités par regroupement. Là encore des préconisations sont mises en avant et traduites dans des tableaux et par des cartes.

Niveau/Département	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Grande agglomération	Bourges, Vierzon	Chartres, Dreux	Châteauroux	Tours	Blois	Orléans, Montargis
Pôle urbain	St-Amand-Montrond	Châteaudun, Nogent-le-rotrou	Issoudun	Amboise	Romorantin-Lanthenay, Vendôme	Gien, Pithiviers

Les bassins de vie traités au cas par cas

Pour aller plus loin dans l'analyse des besoins en construction/rénovation, l'étude piscine comprend un tableau de préconisations par bassins de vie regroupés. Des fiches territoriales peuvent aussi venir compléter les outils d'aide à la décision pour les projets locaux.

> Synthèse et budgétisation.

La phase 3 fait ensuite une traduction des surfaces manquantes en coûts d'investissement nécessaires.

Un coût d'investissement total allant de 238 millions d'euros (fourchette basse) à 252 millions d'euros (fourchette haute) sur 20 ans et plus permettrait de pallier les manques constatés sur la région Centre.

>> à 10 ans des projets de rénovations et 30 projets de constructions (dont 20 en milieu urbain et 10 en milieu rural) : de 158 à 167 millions €.

>> de 10 à 20 ans des projets de rénovations et 6 projets de constructions (dont 4 en milieu urbain et 2 en milieu rural) : de 70 à 72 millions €.

>> à plus de 20 ans des projets de rénovations : de 10 à 12 millions €.

Un coût d'investissement pour les principales agglomérations (grandes agglomérations et pôles urbains) allant de 169 millions d'euros (fourchette basse) à 180 millions d'euros (fourchette haute) sur 20 ans et plus, ce qui représente 71% des investissements pour les bassins de vie des principales agglomérations.

> La gestion d'une piscine.

Un chapitre sur les modalités de gestion d'une piscine est intégré dans cette troisième phase pour apporter des éléments au maître d'ouvrage sur les descriptions, les avantages et les inconvénients des différentes modes de gestion (outil d'aide à la décision).

> Le coût type d'une piscine.

Des indications sont données sur les coûts type d'une piscine (en fonction de son type) afin de donner une idée aux décideurs des coûts d'investissements habituels.

> Conclusion

En guise de conclusion, un tableau de propositions sur le devenir et la suite de l'étude piscine a été élaboré (communication et diffusion, mise en place de cadres d'intervention, mise en place d'un comité de pilotage compétent, suivi des projets locaux...).

> En annexe : des fiches territoriales

En annexe de l'étude, les élus et partenaires disposent d'un autre outil d'aide à la décision sur les projets locaux.

Des fiches territoriales ont été élaborées pour chaque bassin de vie (111 bassins de vie en région Centre) avec un ensemble de données nécessaires pour déterminer les caractéristiques du projet : population, scolaires, tissu associatif, état des lieux des installations déjà existantes, caractéristiques du territoire, besoins en surface de bassins, outil de comparaison avec la moyenne française...



Conclusion



l'étude piscine constitue un réel outil d'aide à la décision permettant aux acteurs locaux et aux partenaires du mouvement sportif d'avoir une vision globale de l'ensemble des besoins touchant les piscines, et ceci sur les trois échelons que sont la région, le département et le bassin de vie.

Mais cette analyse théorique doit impérativement être accompagnée d'une analyse plus fine des projets locaux (localisation des projets, type de bassins à construire ou rénover...).

C'est pour cette raison que le Comité Régional du Centre de Natation et le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre se tiennent à la disposition des collectivités et partenaires institutionnels pour aborder les différents projets et aller plus loin dans la démarche.

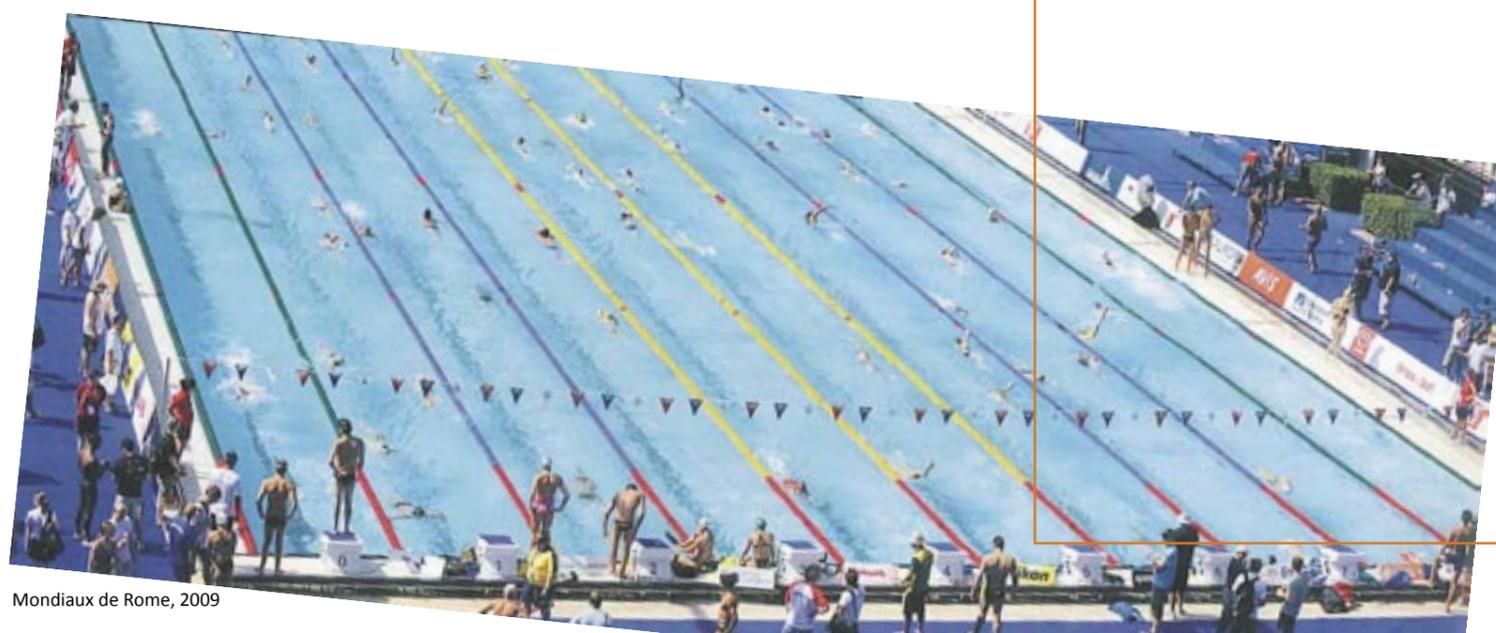
L'étude piscine est disponible et consultable sous trois formes :

- l'étude complète en version papier comprenant les 3 phases ainsi que les fiches territoriales.

- l'étude complète dans sa version informatisée avec le DVD comprenant les phases et les fiches territoriales.

- le document de synthèse version papier décrivant les principales phases de l'étude piscine.

Pour obtenir cette étude, n'hésitez pas à consulter le CROS Centre qui tient à votre disposition l'ensemble de ces documents.



Mondiaux de Rome, 2009



Etude réalisée en 2010 avec le soutien de :



Remerciements :

Le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre remercie la Fédération Française de Natation, le Comité du Centre de Natation et le Rectorat de l'Académie Orléans-Tours pour leur aide tout au long de cette recherche. Le CROS Centre associe tous les membres du comité de pilotage à la bonne conduite de l'étude.